

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de mai à 18 heures 30, les membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

### **PRESENTS :**

J. RATIER, président  
J.M. ROUGIER, P. LACROIX, S. TUYERAS, J. DUCHAMBON (arrivé à 18h36), J.P. GRANET, J.L. ALLARD, vice-présidents  
B. BEAUBREUIL, L. BEIGE, J. BERTRAND, C. BRANDY, L. CHAZELAS, L. COINDEAU, M. DELORD (arrivée à 18h40), P. GANDOIS, T. GRANET, J.P. GRANET, O. LALANDE, N. MAGDZIAK, J. PFRIMMER-PICHON, J. PIERREFICHE, J. PUYHARDY, A. SOULAT, L. SOURY, H. TRICARD, conseillers communautaires

### **PROCURATIONS :**

P. ALLARD, vice-président, à J. RATIER, président  
C. COUTET, conseillère communautaire, à L. CHAZELAS, conseillère communautaire  
B. DESROCHES, conseillère communautaire, à J. PFRIMMER-PICHON, conseillère communautaire  
R. GUILLOUMY conseiller communautaire, à B. BEAUBREUIL, conseiller communautaire  
F. MANDON, conseiller communautaire, à P. LACROIX vice-président  
I. MILORD, conseillère communautaire à S. TUYERAS, vice-présidente  
M. NEBOUT-LACOURARIE conseillère communautaire, à C. BRANDY, conseiller communautaire  
A. SOULIMAN-COURIVAUD, conseillère communautaire, à L. COINDEAU, conseiller communautaire

### **EXCUSES REPRESENTES :**

P. CHALEIX, vice-président, excusé représenté par N. MAGDZIAK, conseillère communautaire suppléante  
A. DARDILHAC, vice-présidente, excusée représentée par J. VALLAT, conseillère communautaire suppléante  
R. VOUZELLAUD, vice-président, excusé représenté par J. PUYHARDY, conseiller communautaire suppléant

### **EXCUSEES :**

C. BALLAY, conseillère communautaire  
J. REJASSE, conseillère communautaire

Après avoir procédé à l'appel, le Président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Philippe GANDOIS pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- DECIDE l'ouverture des postes de contractuels suivants :

<b>Grades</b>	<b>Nombre de postes</b>
Adjoint Technique	35
Animateur	4
Adjoint d'Animation	20
Adjoint Administratif	20
Opérateur des APS	15
Educateur des APS	10

- DIT qu'à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2017, les agents concernés et recrutés seront rémunérés sur la base de l'échelle indiciaire des grades concernés et recrutés pour faire face à un surcroît de travail.

Madame Mylène DELORD rejoint l'assemblée communautaire à 18 heures 40.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- DECIDE la création, à compter du 1er juin 2017, d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de « Chargé d'études et d'inventaire spécialisé dans les métiers du cuir », au sein du service patrimoine, selon les modalités exposées.

- DIT que le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse.

- DECIDE de modifier le tableau des emplois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

- DECIDE de faire systématiquement référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, pour effectuer le calcul de l'enveloppe financière des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents et de n'indiquer sur la délibération que les taux retenus et non plus les montants, afin qu'elle ne soit pas bloquante en cas d'évolution du point d'indice.

- DIT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Président : 60,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Vice-présidents : 17,98 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la commune de Saint Junien portant sur la mise à disposition d'un logiciel d'assistance à la rédaction des marchés publics et des services associés,

- ACCEPTE la participation de la communauté de communes au groupement de commandes fixée par convention à 50 % du montant de la redevance forfaitaire annuelle et des services associés,

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la commune de Saint-Junien lié aux achats de pneumatiques et services associés.

- DECIDE de donner une suite favorable au principe de mise en œuvre de la clause sociale dans certains marchés publics et, d'autre part, de solliciter l'appui de la 'cellule d'ingénierie clause sociale d'insertion' du Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la mise en œuvre de ces dispositions.

- AUTORISE le Président à effectuer le paiement de la participation de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'étude de faisabilité d'un GEIQ Papier-Carton menée par le cabinet Hommes et Mutation, soit un montant de 3000 euros HT, (3600 euros TTC).

- APPROUVE le principe du recours à un contrat de concession d'aménagement pour l'extension de la zone d'activités économiques de Boisse à Saint-Junien.

A la majorité, une voix contre de Monsieur Jean-Pierre GRANET, l'assemblée communautaire

- DECIDE d'acquérir les parcelles CY 92, 201, 204, 212, 220, 221, 231, 247, 248, 252, 255, 258, 262 et 263, propriété de Monsieur Michel FOUQUET, au prix de 155 000 euros.

- DECIDE de verser à Monsieur Michel FOUQUET les indemnités suivantes :

- ✓ Remploi : 16 500 euros.
- ✓ Perte de récolte : 51 737 euros (pour les terrains appartenant à Monsieur FOUQUET et la parcelle CX 199).
- ✓ Perte de ressource en eau : 56 076 euros.

- DESIGNE Maître Sophie GALINIER-GIRY pour la rédaction de l'acte notarié

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

-VALIDE la programmation modifiée des travaux de grosses réparations des voies communales, au titre de l'année 2017,

- SOLLICITE la participation financière du Conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des subventions d'équipement aux communes, et l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au budget principal de l'exercice 2017 (article 2315),

- ACCEPTE l'adhésion à « Réso Cuir Nouvelle Aquitaine ».

- DECIDE le versement d'une adhésion de 9000 euros TTC pour l'année 2017, à l'association Réso'Cuir Nouvelle Aquitaine.

- CHARGE le Président de représenter la communauté de communes Porte Océane du Limousin au sein de l'association Réso'Cuir Nouvelle Aquitaine.

- DEMANDE l'adhésion de la communauté de communes Porte Océane du Limousin au Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Périgord Limousin, pour l'année 2017.

- PREND ACTE que la participation statutaire 2017 au Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Périgord Limousin s'élève à 5878,95 euros.

- MAINTIENT la candidature de Monsieur Jean-Marie ROUGIER comme délégué titulaire et de Monsieur Jean-Luc ALLARD comme délégué suppléant, au Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

- APPROUVE le plan de financement du sentier d'interprétation de la Réserve Naturelle Nationale pour un montant de 65 506,00 euros.

- SOLLICITE une subvention de 41 923,84 euros auprès du GAL Châtaigneraie Limousine, pour le sentier d'interprétation de la Réserve Naturelle Nationale.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Président,

